FRC 4. 30776 30376

CONVENTION NATIONALE.

Liberté, égalité, fraternité, la République démocratique, une & indivisible, ou la mort.

Case FRC 13108

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 Nivôse an troisième,

PAR RUAMPS, député par le département de la Charente-Inférieure,

Des dépenses qu'il a faites dans ses missions.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Décret de la Convention nationale, du 27 août 1792, l'an 4 de la liberté.

RUAMPS & NIOU se rendront sur-le-champ au port de Rochefort, pour faire transporter à Paris les armes & munitions qu'ils jugeront nécessaires, &c.

Nous touchâmes au comité des mandats....	3,000 liv.
Notre dépense fut de	820
Il nous restoit à notre arrivée à Paris . .	2,180

Nous les avons remises au comité des mandats ; le reçu est entre les mains de Niou.

J'observe que nous avons vécu chez Niou, pendant tout le temps que nous avons resté à Rochefort, & que nous nous sommes servis de ma voiture ; deux objets qui n'ont pas été à la charge de la nation.

SECONDE MISSION.

Décret du 8 avril 1793.

La Convention nationale décrète que les citoyens Haussmann, Maribou-Montaut, Soubrany & Ruamps, se rendront sur le-champ aux armées du Rhin, des Vosges & de la Moselle, &c.

Je partis le 10 avril 1793, & ne suis rentré à la Convention nationale que le 2 frimaire.

Reçu en partant au bureau des mandats..	3000 liv.
Du payeur de l'armée à Weissembourg...	4000
Sur un mandat de 12,000 liv. tiré par Borie, Milhaud & moi, sur le payeur de l'armée, reçu pour mon compte.	4000
Plus, sur le même.	1000
TOTAL	12,000 l.

Reçu du payeur-général de l'armée, en numéraire	1200 liv.
Je n'ai employé que	216
Je lui ai remis dans les mêmes espèces...	984

Vide N°. 1.

Ma dépense ayant été de . . . . . 13666 liv.

J'ai touché à mon arrivée au bureau des mandats. 1450

Mes travaux, dans les derniers mois de ma mission, étant communs avec Milhaud, Malarmé, Niou, Borie, Lacoste, j'ai signé avec eux les états des dépenses communes à la commission.

J'ai prêté à mon collègue Hermann . . . 200

Et j'ai payé les frais de poste & de voyage pour lui & son secrétaire, de Metz à la Petite-Pierre.

Vide le N°. 2 & le N°. 3.

Payé pour tous les députés qui avoient séjourné à Weissembourg, du 15 mai au 25 juin 1240

Vide N°. 4.

Plus, payé pour selles, brides, &c. . . 913

Vide N^os. 5, 6 & 7.

J'ai aussi payé, sur les fonds que j'ai touchés, tous les agens secrets que j'ai employés pour connoître les mouvemens & la position de l'ennemi, tous mes secrétaires & les domestiques dont j'ai eu besoin.

J'ai fait plusieurs voyages en poste de Weissembourg à Metz, à Huningue, à Bitche, à Strasbourg, à la Petite-Pierre, au Fort-Vauban, &c.

Je me suis servi, dans cette mission comme dans la précédente, de mon cabriolet que j'ai usé, & la Nation n'a supporté aucuns frais pour la voiture.

J'ai remis, avant de partir, au commissaire des guerres, tous mes chevaux, selles, brides, &c.

Vide N^os. 8, 9, 10 & 11.

TROISIÈME MISSION.

Du 23 pluviôse, l'an deuxième de la République française, une & indivisible.

Le comité de salut public arrête que le citoyen Ruamps se rendra sans délai à l'armée des Côtes-de-Cherbourg & à celle des Côtes-de-Brest, en qualité de représentant du peuple, pour l'exécution des mesures qui ont été précédemment arrêtées par le comité.

Reçu à la trésorerie nationale, sur un mandat du comité de salut public. . . . . 20000 liv.

J'ai remis au bureau des mandats . . . 7000

Vide N°. 12.

J'ai conséquemment dépensé pendant les quatre mois que j'ai été employé près ces deux armées 13000

Le comité m'avoit particulièrement recommandé de ne rien épargner pour purger la côte des forbans de Jersey & Garnesey, qui avoient presque toutes les nuits des rendez-vous avec les ennemis de l'intérieur. J'ai employé beaucoup d'agens secrets pour cet objet, & pour connoître l'esprit des troupes destinées à l'expédition projetée.

J'ai donné des gratifications républicaines à plusieurs soldats & matelots ; 400 liv. à un courier qu'il falloit faire partir sur-le-champ, & 600 livres aux administrateurs du district de Port-Malo pour dépenses faites à ma réquisition.

J'ai remis mes chevaux à mon collègue Alquier, & la voiture au dépôt. *Vide* N°. 13.

Je n'ai reçu aucun don patriotique ; je n'ai perçu ni imposé aucune taxe révolutionnaire, & ne me suis chargé d'aucune comptabilité.

J'ai ſuſpendu, deſtitué & mis en état d'arreſtation pluſieurs officiers & généraux ſuſpects ; ils avoient preſque tous été nommés par moi. J'ai fait auſſi incarcérer à Port-Malo pluſieurs prêtres. Je n'ai jamais puni arbitrairement ni envoyé qui que ce ſoit à une commiſſion ou à un tribunal révolutionnaire.

Si j'avois trouvé des coupables, je n'aurois pas héſité, & m'en féliciterois.

Le 6 avril 1789, j'épouſai la citoyenne Rondeau, qui m'apporta en dot 25,000 liv. comptant.

J'avois à cette époque un bien de campagne que je cultivois, dont j'avois hérité de ma mère, appelé la Motte-Aubert, département de la Charente-Inférieure, à une lieue de Mauzé. Je l'ai encore.

Nommé par le bailliage de la Rochelle député aux états-généraux, j'arrivai à Paris le 23 avril 1789; j'aſſiſtai régulièrement pendant ſix mois aux ſéances de l'Aſſemblée conſtituante. Ce fut à cette époque que l'Aſſemblée décréta que les députés compoſant la ſeconde députation de la Rochelle ne ſeroient admis qu'en qualité de ſuppléans.

Il étoit dit par le procès verbal dont j'étois porteur, que dans le cas où la ſeconde députation ne ſeroit pas admiſe, je toucherois les mêmes honoraires que les députés, juſqu'au moment où l'Aſſemblée auroit prononcé.

Cependant je n'ai rien touché, & je déclare que j'ai dépenſé depuis cette époque & pour la révolution, la dot de ma femme & huit mille livres que je dois encore à mon beau-père & à la citoyenne Meſtadier de Breuille.

Il ne me reſte actuellement que mon bien de campagne de ſept cents arpens, de mauvaiſe terre à la vé-

rité, d'une seule pièce, & soixante-sept arpens de prés, domaines nationaux, que j'ai achetés avant de venir à l'Assemblée législative, & que je paie tous les ans sur mes revenus.

J'ajoute que je ne connois personne à Paris, qu'il y a plus de deux ans que je n'ai mangé ni entré chez qui que ce soit; &, mes collègues exceptés, je n'ai jamais connu un seul jacobin, quoique j'aie toujours été membre de cette société.

Signé, RUAMPS.

N°. Ier.

Remise du représentant du peuple Ruamps, provenant des fonds que je lui avois remis pour dépenses secrètes;

SAVOIR:

Trente-quatre pièces de 24 liv. en or.....	816l.
Ecus de 6 liv.....	168
Total.....	984

Je rendrai compte au citoyen Piscatory, payeur principal, des dépenses de la guerre, sur celles de l'armée du Rhin, de la campagne 1793, de la somme de neuf cent quatre-vingt-quatre livres, valeur reçue en ce que dessus.

Strasbourg, le 20 brumaire, l'an II de la République française. (vieux style le 10 novembre 1793.)

Pour ladite somme de neuf cent quatre-vingt-quatre livres en espèces.

Le payeur général de l'armée du Rhin.

Signé, FRAUTZ.

N°. 2.

Reçu de mes collègues, les représentans du peuple près l'armée du Rhin, pour frais de voyage, la somme de deux cents livres.

A la Petite-Pierre, le 28 septembre 1793, an II de la République une & indivisible.

Signé, EHRMANN, représentant du peuple près l'armée de la Moselle.

N°. 3.

Mon collègue Ruamps, représentant du peuple près l'armée du Rhin, ayant payé les frais de voyage pour deux voitures, depuis Metz jusqu'à la Petite-Pierre, je lui ai donné le présent pour lui servir de décharge.

A la Petite-Pierre, le 28 septembre 1793, an II de la République une & indivisible.

Signé, EHRMANN, représentant du peuple près l'armée de la Moselle.

N°. 4.

Die brüger commisaris vom natzional Convention, empfingen von Augustus Heydenreig, am brodt vom 16ten. mey, bis den 20ten. july 116 leibes brodt 3 pfünding;

Macht an geldt . . . . . 127 l. 4 s.

Von Hauss. 21ten. juny 1793, in tzweiter jahr der Republick.

Au boulanger . . . . . 143 l. 4 s.

Au boucher . . . . . 284 9 »

	l.	f.	d.
Au chandelier	60		
A la cuisine	698	7	9
Au confiturier	53	»	»
Total	1240	»	9

Nota. Ce dernier article a été oublié dans le dernier compte, & l'article pour la cuisine, de 698 liv., a été déboursé moitié en numéraire, l'autre en assignats.

Les susdites sommes de douze cent quarante livres, employées pour tous les citoyens députés à l'armée du Rhin, depuis le 15 mai dernier jusqu'au 25 juin présent mois, ont été acquittées par le citoyen Ruamps, dont quittance, à Weissembourg, ce 26 juin 1793, l'an II de la République française.

Signé, MILIAN.

N°. 5.

Note de Gintzrot, maître sellier à Strasbourg, pour le citoyen Ruamps, commissaire député de la Convention nationale.

Le 24 juillet 1793, fourni une selle en velours, toute équipée avec sangles, étriers & étrivières, pour le prix de.	200 l.
Plus, pour une housse en drap cramoisi, garnie de galons	96
Pour une petite housse à mettre sous la selle	24
Pour une bride	10
Pour un mors	12

Pour un bridon	5 l.
Pour deux bridons en cuir blanc	12
Total	359

Pour acquit, SPECK, pour le citoyen GINTZROT.

N°. 6.

Une selle à l'anglaise, avec étriers, étrivières, sangles, sangle-croupière	200 liv.
Une housse	50
Une paire de fonte	35
Monture de bride	44
Une petite couverte	8
Donné pour l'épée	4
Sape dorée	100
Ceinturon noir	24
Total	463

J'ai reçu le montant dudit mémoire. Fait à Metz, le premier juillet 1793, l'an II de la République française.

Signé, fille LANCHÈRE, la jeune.

N°. 7.

Note de Gintzrot, maître sellier, pour le citoyen Ruamps, commissaire-député de la Convention nationale, à l'armée du Bas-Rhin.

Le 13 juillet 1793, fourni deux brides à la française, en cuir fin, à 10 liv. la pièce . . . . . 20 liv.

Plus, pour deux bridons, à 5 liv. la pièce. 10

Plus, pour un bridon à l'anglaise, avec embouchure plaquée.	18
Plus, pour un collier avec boucles plaquées.	18
Plus, pour deux martingales, à 3 liv. 10 s. la pièce.	7
Plus, pour une petite couverture à mettre sous la selle	18
Total	91 liv.

Pour acquit, SPECK, pour le citoyen GINTZROT.

N°. 8.

Citoyen représentant, le cheval que vous réclamez sera remis aux écuries de la République, sitôt que l'infirmerie sera de retour; j'en réponds.

Signé, LANCHÈRE.

N°. 9.

Le représentant du peuple, le citoyen Ruamps, a remis deux chevaux au directoire du district de Weissembourg, qui ont été vendus publiquement, & le prix en provenant versé à la caisse du district, ce que j'atteste & certifie.

Le procureur-syndic du district de Weissembourg,

Signé, GRIMMER.

Strasbourg, le 20 brumaire, l'an 2 de la République française, une & indivisible.

N°. 10.

État des chevaux, selles & brides qui m'ont été remis par le citoyen Ruamps, représentant du peuple, député à l'armée du Rhin, lors de son départ pour Paris, le 22 brumaire, deuxième année républicaine.

Chevaux.

1°. Une jument gris-pommelé, courte queue, de la taille de quatre pieds neuf pouces âgée de six ans.

2°. Un ongre, alzan-brûlé, marqué en tête, taille de quatre pieds onze pouces, âgé de quatre ans & demi.

3°. Une jument alzane à tous crins, marquée à la cuisse hormontoire de la marque de Deux-Ponts, taille de quatre pieds six pouces, âgée de six ans.

4°. Ongre-alzan anglais, oreilles & queue coupées, lisse en tête, pied de derrière du montoire balzané, taille de cinq pieds un pouce, âgé de sept ans.

Equipement des chevaux.

1°. Une selle anglaise.

2°. Une selle de velours cramoisi, recouverte en cuir, housse de drap cramoisi.

3°. Quatre brides, dont une anglaise avec collier, martingale, poitrail, plaqués en argent.

4°. Deux bridons noirs.

5°. Un bridon blanc.

6°. Une paire de fonte de pistolets.

Certifié véritable par nous commissaire des guerres, le présent état de chevaux, selles & brides à nous remis par le citoyen Ruamps, lesquels nous ferons partir demain pour Strasbourg, en les adressant au commissaire des guerres, Prieur fils, qui les remettra à qui de droit.

Au quartier-général d'Ittlenheim, le 22 brumaire, deuxième année républicaine.

Le commissaire des guerr esde l'armée, Fr. Hann.

N°. 11.

Le commandant du vingt-deuxième régiment de cavalerie a reçu le 23 juillet un cheval bay, envoyé par le citoyen Proſt, & remis par le citoyen Ruamps, repréſentant du peuple.

Signé, DORNES.

A Landau, le 23 juillet, l'an deuxième de la République.

N°. 12.

Je ſouſſigné ſecrétaire-commis de la Convention nationale au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des repréſentans du peuple membres du comité d'inſpection de la Convention nationale, du citoyen Ruamps, repréſentant du peuple près l'armée des côtes de Breſt & les ports de Cherbourg, la ſomme de ſept mille livres, reſtant de celles priſes pour les frais de cette miſſion.

Paris, le 17 fructidor, l'an deuxième de la République.

Signé PETITVIENET.

N°. 13.

Paris, 12 germinal, an deuxième de la République françaiſe une & indiviſible.

Reçu à l'adminiſtration des voitures & ſelleries de la République, confiée à la ſurveillance du citoyen Trouville, une diligence & autres objets qui avoient été livrés au citoyen Ruamps, député, le 24 pluviôſe dernier, pour une miſſion dont il étoit chargé.

Paris, les mêmes jour, mois & an que deſſus.

Signé VACQUERIE, ſecrétaire de l'adminiſtration.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III.